

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par la présente, donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2020, à 19 h, retransmise en webdiffusion**, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Autoriser l'installation d'une persienne de ventilation, au 4^{ème} étage à l'arrière, pour le bâtiment situé au 5605, avenue De Gaspé, et ce, en dérogeant aux articles 54 et 58 (apparence d'origine), 423.1 et 423.3 (emplacement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Prenez avis que, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 nous autorisant à faire les adaptations nécessaires, toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires par écrit **entre le 10 et le 25 juin 2020 au plus tard**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

Adresse courriel: <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juin>

Adresse courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

Prenez avis également que la documentation afférente à la présente demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Le présent avis est donné, avec les adaptations nécessaires, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 9 juin 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx